



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

## DEMANDE DE CARTE MOBILITÉ INCLUSION DANS LE CADRE D'UNE PREMIÈRE DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

NOM (de naissance) .....  
Nom marital .....  
Prénoms .....  
Date et lieu de naissance .....

### CARTE MOBILITÉ INCLUSION INVALIDITÉ / PRIORITÉ

- Je sollicite la carte mobilité inclusion invalidité / priorité
- Je suis déjà titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte de mobilité inclusion invalidité\*.  
*Joindre une copie de la carte déjà attribuée.*
- Je suis déjà titulaire d'une carte de priorité ou d'une carte mobilité inclusion priorité\*.  
*Joindre une copie de la carte déjà attribuée.*

**\* Vous avez déjà une carte d'invalidité ou de priorité en cours de validité, vous pouvez vous en servir jusqu'à sa date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.**

La carte **CMI-Invalidité** permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente tant pour son titulaire que pour la personne qui l'accompagne dans ses déplacements ainsi que dans les établissements et manifestations accueillant du public. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente, de bénéficier de réductions fiscales, d'un droit de priorité dans l'attribution des logements sociaux et d'avantages commerciaux.

La carte **CMI-Priorité** permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et manifestations accueillant du public. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente.

### CARTE MOBILITÉ INCLUSION STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

- Je sollicite la carte mobilité inclusion stationnement.
- Je suis déjà titulaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées ou d'une carte mobilité inclusion stationnement pour personnes handicapées.  
*Joindre une copie de la carte déjà attribuée.*

**\* Vous avez déjà une carte de stationnement en cours de validité, vous pouvez vous en servir jusqu'à sa date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.**

La carte **CMI-Stationnement** permet d'utiliser, dans les parcs de stationnement automobiles, les places réservées ou spécialement aménagées à cet effet, et de bénéficier des dispositions qui peuvent être prises en faveur des personnes handicapées par les autorités compétentes en matière de circulation et de stationnement.

### PRÉCISIONS RELATIVES AU CLASSEMENT DANS UN GROUPE ISO-RESSOURCES (GIR)

- Si vous êtes bénéficiaire de l'APA au titre du **GIR 1 ou 2**, vous pourrez bénéficier sans autre condition et **à titre définitif** de la carte mobilité inclusion comportant les mentions **invalidité et stationnement** pour personnes handicapées.
- Si vous êtes bénéficiaire de l'APA au titre du **GIR 3 ou 4**, des pièces complémentaires pourront le cas échéant vous être demandées en fonction de votre degré de dépendance.

J'ai pris acte que les demandes de carte mobilité inclusion (CMI) sont étudiées en équipe pluridisciplinaire suivant l'article L241-10 du Code de l'action sociale et des familles.

Fait à ....., Le ..... Signature

# QU'EST CE QUE LA CMI ?

La CMI remplace les anciennes cartes priorités, stationnement, invalidité  
**CMI signifie carte mobilité inclusion**



## IL Y A 3 CMI DIFFÉRENTES

### LA CMI STATIONNEMENT

Elle remplace progressivement l'ancienne carte de stationnement

### LA CMI PRIORITÉ

Elle remplace progressivement l'ancienne carte de priorité

### LA CMI INVALIDITÉ

Elle remplace progressivement l'ancienne carte d'invalidité

Elles donnent **les mêmes avantages** que les anciennes cartes.

Elles sont attribuées **sous les mêmes conditions** que les anciennes cartes.

Comme auparavant, il est possible de demander des CMI différentes.

### Pourquoi avoir créé la CMI ?



La CMI est fabriquée par **l'Imprimerie nationale** :

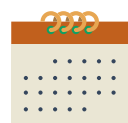
- **meilleure sécurisation** des cartes
- des **délais de fabrication plus courts**

### À quoi sert la CMI ?



Elle donne des **avantages** aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d'autonomie, notamment pour faciliter **leurs déplacements**.

### Combien de temps la CMI est-elle valable ?



La CMI peut-être attribuée pour une durée de **1 à 20 ans** ou à **titre définitif**.

### La CMI est gratuite



**Attention**, si votre CMI est volée, perdue ou abîmée, les frais pour obtenir un duplicata auprès de l'imprimerie Nationale sont à votre charge.